

Le GRETA vous accompagne

L'abondement CPF



**Comment cofinancer
les projets de
formation de vos
salariés ?**



Comment financer votre formation

Vos collaborateurs veulent se former, mais leur CPF ne couvre pas tout ?

**En tant qu'employeur,
vous pouvez cofinancer
leurs projets de formation
via des dotations ciblées.**

Un investissement
stratégique, simplifié
par les récentes
évolutions
réglementaires.



Dotations employeurs : quels leviers ?



Dotation volontaire



**Prévoir des droits via un
accord collectif**



Droits correctifs
(sanction de 3 000€)



**Dotation en cas de
licencient** (minimum 3
000€)



Conventions & remboursements

Depuis 2025, les entreprises peuvent :



Cibler certaines formations



Limiter la durée de validité



**Demander le
remboursement si les
droits ne sont pas utilisés**

Le tout via une convention avec la
Caisse des Dépôts



Abondements automatisés des branches/OPCO

Certaines branches et OPCO cofinancent automatiquement des formations stratégiques :

- **Métiers en tension**
- **Publics prioritaires (femmes, seniors...)**
- **Formations certifiantes**



Partagez ces infos avec vos équipes RH pour maximiser les chances de financement !



Pourquoi cofinancer le CPF ?

Gagnez en compétitivité & valorisez
votre politique RH

1

**Alignez formation et
stratégie métier**

2

Attirez et fidélisez les talents

3

**Valorisez votre marque
employeur**

4

**Sécurisez les parcours en
reconversion**

Un CPF cofinancé = plus d'engagement,
plus de performance



Bonnes pratiques entreprises

4 conseils pour passer à l'action :



Identifiez les besoins métiers



Échangez avec vos salariés sur leur projet



Mettez en place un accord ou une politique de dotation



Utilisez la plateforme EDEF pour alimenter les CPF



Cofinancez pour transformer la formation !

Ne laissez pas le CPF de vos salariés dormir !

Activez les bons leviers et soutenez leur montée en compétences.
Contactez votre OPCO ou la Caisse des Dépôts pour en savoir plus.

